

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi le 15 janvier 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Karine Trudel agira à titre de greffière de l'assemblée.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

- 1) Administration.**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.
 - 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.4 Demande de paiement no.7 – libération partielle de la retenue – JBR Constructions.
 - 1.5 Autorisation de signatures pour finaliser la vente du lot 5 250 575 – résolution 192-08-2022.
- 2) Incendie et sécurité civile.**
 - 2.1 Service de sauvetage en milieu isolé (SUMI) – Addenda no.1 à l'entente avec la MRC de Drummond.
 - 2.2 Premiers répondants – Autorisation d'achat du Guide l'Info des Paramédics.
 - 2.3 Rapport annuel d'activités incendie année 11 (2023) – Approbation.
- 3) Hygiène du milieu.**
 - 3.1 MRC – Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15.
- 4) Urbanisme, zonage et aménagement.**
 - 4.1 Formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU).
- 5) Varia.**
- 6) Comités.**
- 7) Correspondance.**
- 8) Période de questions.**
- 9) Levée de l'assemblée.**

027-02-2024 Sur proposition de Dominique Laforce appuyé par Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée.

028-02-2024 **1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.**

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

29-02-2024

1.3 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 014-01-2024 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : \$ 215 277.05
Incompressibles : \$ 109 896.69
Salaires de janvier : \$ 25 488.94

TOTAL : \$ 350 662.68

Adoptée.

030-02-2024

1.4 Décompte progressif #7. Autorisation de paiement – libération partielle de la retenue – JBR Constructions.

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif #7 de Construction JBR pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Un à Un Architectes inc. pour la libération partielle à 80 % de la retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #7 à Construction JBR au montant de 90,962.10 \$.

Adoptée.

031-02-2024

**1.5 Autorisation de signatures pour finaliser la vente du lot 5 250 575 –
résolution numéro 192-08-2022.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 198-08-2022 autorisant la vente du lot 5 250 575 à M. Anthony Beauregard;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

D'AUTORISER le maire Robert Julien et la directrice générale, Anny Boisjoli, à signer pour et au nom de la Municipalité la transaction chez le notaire.

Adoptée.

2. Incendie et sécurité civile.

032-02-2024

**2.1 Service de sauvetage en milieu isolé (SUMI) – Addenda no. 1 à
l'entente avec la MRC de Drummond.**

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (*MRC12170/11/18*), suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé fut adoptée en mars dernier par la MRC (*MRC13345/03/23*) et signée par toutes les parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente prévoit que les municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Saint-Germain-de-Grantham seront responsables de déployer leurs services incendie lors d'intervention d'urgence en milieu isolé ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une analyse du contenu de l'entente, les deux municipalités concernées jugent que les dépenses réelles associées à un tel service ne sont pas reflétées dans les coûts demandés aux municipalités bénéficiaires et qu'un addenda est nécessaire afin de refléter la réalité ;

CONSIDÉRANT QUE les montants prévus pour chacune des municipalités furent transmis à tous les directeurs généraux des municipalités ;

Il est proposé par Francine Julien
Appuyé par Luc Chapdelaine
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Robert Julien et la directrice générale, Anny Boisjoli à signer l'addenda no. 1 modifiant le protocole d'entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé conclu en mars 2023.

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que l'addenda signés à la MRC de Drummond.

Adoptée.

033-02-2024 2.2 Premiers répondants – Autorisation d'achat du Guide l'Info des Paramédics.

CONSIDÉRANT la demande des Premiers répondants afin d'acquérir le Guide des Premiers répondants offert par l'Info des Paramédics;

CONSIDÉRANT que pour 10 guides, le coût est de 25 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et
RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise l'achat au montant total de 250 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-230-00-413.

Adoptée.

REPORTÉ 2.3 Rapport annuel d'activités incendie année 11 (2023) – Approbation.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Choisissez un élément.

Appuyé par Choisissez un élément.

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 11 des activités en matière de sécurité incendie 2023.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 11 des activités en matière de sécurité incendie 2023 de la MRC de Drummond.

Adopté.

3. Hygiène du milieu

034-02-2024 3.1 MRC – Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15.

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC de Drummond à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire;

CONSIDÉRANT l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT QUE la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'identifier l'origine de la toxicité avec la production d'un rapport de suivi tel que décrit dans la fiche d'information du MELCCFP et qui doit être transmis par la MRC au Ministère avant la fin de la période des deux années soit avant juin 2024;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT QUE les villes et MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC assume un rôle de leadership au Centre-du-Québec dans la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté la version finale de son PRMHHN le 11 octobre 2023 ayant pour objectif la conservation de 40 % de son territoire en milieux humides, hydriques et naturels d'ici 2032;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Guillaume appuie la démarche de la MRC Drummond;

Il est proposé par Jocelyn Chamberland
Appuyé par Mathieu Labrecque
ET RÉSOLU

QUE LA Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à appuyer la MRC Drummond afin qu'elle poursuive la mise en œuvre de son PRMHHN afin d'atteindre son objectif de conservation de 40 % d'ici 2032;

QUE la Municipalité de Saint-Guillaume transmette une copie de cette résolution à la MRC de Drummond.

Adoptée.

4. Urbanisme, zonage et aménagement.

035-02-2024

4.1 Formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU).

CONSIDÉRANT que suite au projet de Loi 16, la formation sera obligatoire afin d'être membre du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que la FQM offre la formation au coût de 160 \$ par participant;

CONSIDÉRANT que certains membres du Conseil et du personnel sont aussi intéressés à suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'AUTORISER l'inscription à la formation aux membres du CCU, aux membres du personnel et aux élus au coût de 160 \$ par participant.

Adoptée.

5. Varia.

*
*
*
*
*

6. Comités.

7. Correspondance.

7.1 Dépôt d'une correspondance du ministre des Transports et de la Mobilité durable relativement au Programme d'aide à la voirie locale au volet accélération suite à l'attribution d'une subvention de 2,000,000 \$ pour les travaux de resurfaçage des 6 rangs.

7.2 Dépôt d'une correspondance du ministère des Affaires municipales relativement à la pré-sélection suite à la demande de subvention PRACIM pour le projet de construction de la nouvelle caserne incendie.

8. Période de questions.

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance : 11 citoyens.

036-02-2024 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19 :55_.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Karine Trudel
Adjointe à la direction et
Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire